



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 10

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'améliorer les programmes de formation destinés aux infirmières en dialyse de manière à ce que la pénurie de personnel dans ce domaine soit endiguée et qu'il examine l'importance d'offrir des services de dialyse de courte durée aux personnes de passage au Manitoba. (D. Wiens, C. Stewart, S. Gill et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} ALLAN et DRIEDGER, MM. JENNISSON et GOERTZEN ainsi que M^{me} IRVIN-ROSS font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. PENNER et MAGUIRE formulent des griefs.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse sera examiné à l'Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget de la Situation de la femme sera examiné dans la salle 254 avant celui du ministère des Services à la famille et du Logement.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, les budgets des ministères de la Conservation et du Travail et de l'Immigration seront examinés dans la salle 255 avant le budget du ministère des Affaires intergouvernementales.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes